

**COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

*Le mardi 24 septembre 2024, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 septembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine (à partir de la question 6), FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, DELATTRE Philippe, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

### **PROCURATIONS :**

*LAVERSIN Corinne donne procuration à LECONTE Maurice, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à LECLERCQ Odile, THELLIER David donne procuration à DEROUBAIX Hervé, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, DISSAUX Thierry donne procuration à NOREL Francis, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FLAJOLLET Christophe donne procuration à GACQUERRE Olivier, FRAPPE Thierry donne procuration à PAJOT Ludovic, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MAESELE Fabrice donne procuration à BERROYER Lysiane, MARCEL-LAK Serge donne procuration à DOMART Sylvie, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Madame DEBUSNE Emmanuelle est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**24 septembre 2024**

**FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE**

**CITE DES ELECTRICIENS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ANNEE 2024**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire ;

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Le montant de la participation statutaire 2024 des collectivités au financement de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Cité des Electriciens » a été fixé à 833 333 €, dont 800 000 € pour la Communauté d'Agglomération. Lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, la participation des partenaires était attendue à 180 000 € et, n'est aujourd'hui confirmée qu'à hauteur de 130 000 €.

Le compte administratif 2023 de la Cité des Electriciens, voté le 21 juin 2024, laisse apparaître un déficit cumulé de 125 641,29 € dépassant le seuil maximum de 5 % des recettes de fonctionnement et, entraînant la prochaine saisine de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet.

Le résultat attendu au titre de l'exercice budgétaire 2024 est estimé à - 70 000 €.

Cette situation déficitaire entraîne inévitablement des difficultés de trésorerie qui ne peuvent être résolues par la seule mobilisation d'une ligne de trésorerie. Seule une subvention exceptionnelle d'équilibre peut permettre de résorber le passif.

Aussi, la Cité des Electriciens s'engage sur une redéfinition de son fonctionnement permettant de garantir un équilibre budgétaire pérenne à compter de l'année 2025.

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer à la Cité des Electriciens une subvention exceptionnelle de 200 000 € permettant de rétablir sa situation budgétaire et de maintenir, à minima, une trésorerie positive jusqu'au versement du premier acompte de la contribution 2025. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à la « Cité des Électriciens » pour un montant de 200 000 €.

**DEMANDE** à la Cité des Electriciens de redéfinir son fonctionnement permettant de garantir son équilibre budgétaire dès l'année 2025.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le :

**25 SEP. 2024**

Et de la publication le : **26 SEP. 2024**

Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**DEROUBAIX Hervé**



**DEROUBAIX Hervé**